

Deuxième Forum sur la Politique Fiscale en Afrique (Partie 1)

Réduction des flux financiers illicites en provenance d'Afrique et accélération de la récupération des avoirs pour le développement durable

📅 jeudi 1^{er} décembre 2022 ⌚ 15h00 (heure d'Addis-Abeba)

📍 Addis-Abeba (réunion hybride)



Localisez-les!

Neutralisez-les!

Recouvrez-les!



En collaboration avec:



Généralités

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif de mobilisation des ressources intérieures de l'Afrique, les dirigeants africains, par l'intermédiaire de leurs ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique, ont créé un Groupe de Haut Niveau (GHN) sur les FFI en provenance d'Afrique le 5 février 2012. Cela faisait suite à la résolution qui a été adoptée par les réunions annuelles conjointes de la Conférence des Ministres des Finances et du Développement Economique de la Commission Economique pour l'Afrique et de la Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances de l'Union Africaine tenues au Malawi en mars 2010. Le rapport du Groupe de Haut Niveau a été présenté aux Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) lors de leur 24^e Sommet qui s'est tenu en janvier 2015 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Il a été approuvé et ses recommandations adoptées en tant que décisions du Sommet.

Malgré les efforts en cours pour réduire les FFI en provenance d'Afrique suite à la publication du rapport du Groupe de Haut Niveau de l'UA sur les FFI en provenance d'Afrique en 2015, ces FFI continuent de constituer une ponction sur les ressources nécessaires au développement de l'Afrique. Cela est particulièrement préoccupant en raison du besoin croissant de ressources intérieures, car un certain nombre de pays africains sont confrontés à des contraintes budgétaires à la suite de la pandémie de COVID-19 et du resserrement continu de la politique monétaire par les principales banques centrales. Dans la mesure où ils représentent une ponction sur les réserves de change des pays africains, les FFI contribuent indirectement à la dépréciation du taux de change, qui à son tour alimente l'inflation importée et augmente le coût du service de la dette extérieure.

Les FFI exacerbent la vulnérabilité externe des pays africains en sapant leur capacité à réagir aux chocs. Le surendettement extérieur actuel que connaît tout le continent ne peut être compris sans tenir dûment compte des impacts économiques et financiers à long terme et multiformes des transferts soutenus de ressources du continent associés aux FFI, entre autres.

La lutte contre les FFI sous toutes leurs formes est nécessaire pour accroître l'espace politique des pays africains, à savoir leur capacité à mettre en œuvre des politiques monétaires et budgétaires relativement autonomes dans le contexte d'un système économique et financier mondial très volatil. Le Consortium pour endiguer les FFI en provenance d'Afrique et le Comité technique sur la mobilisation des ressources nationales de la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), qui fournit un appui technique au Groupe de Haut Niveau de l'UA sur les FFI en provenance d'Afrique (UA-GHN sur les FFI), ont été créés à cet effet. En outre, les Nations Unies ont publié le rapport du Groupe de Haut Niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales (Groupe UN-FACTI), qui s'appuie sur les travaux du Groupe de Haut Niveau de l'UA sur les flux financiers illicites pour assurer la réalisation des Agenda 2030 et 2063 de l'UA.

Compte tenu de la nature transfrontalière et largement commerciale des flux financiers illicites, l'endiguement des sorties illicites nécessite une coopération internationale gagnant-gagnant. À cette fin, le premier Forum sur la politique fiscale en Afrique (AFPF I) a examiné les efforts de la solution à deux piliers du Cadre inclusif (CI) dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'article 12B du Comité d'experts des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale pour relever les défis découlant de la taxation de l'économie numérique et de la réattribution des droits d'imposition aux juridictions d'origine où les ventes ont lieu et pour décourager le transfert de bénéfices vers des juridictions à faible imposition. Les éléments constitutifs provisoires de la solution à deux piliers et le retrait automatique des mesures de politique fiscale unilatérales telles que les taxes sur les services numériques lors de l'entrée en vigueur de la convention multilatérale dirigée par l'OCDE restent un sujet de préoccupation pour des pays tels que le Nigeria, le Kenya, le Pakistan et le Sri Lanka, qui n'ont pas encore approuvé les solutions proposées.

Les efforts internationaux visant à lutter contre les FFI sont essentiels car de nombreuses causes sont liées aux systèmes mondiaux, nécessitant des solutions multilatérales. Les pays où les avoirs volés sont cachés doivent adopter un principe de restitution en temps opportun des avoirs gelés/saisis aux pays victimes, quelle que soit la position des bénéficiaires effectifs des biens mal acquis. Cependant, la responsabilité fondamentale d'éliminer les sources incombe aux gouvernements africains. Les mesures prises par les pays africains pour réduire et éliminer les FFI doivent être suivies et réexaminées en temps opportun en fonction des trois principaux moteurs des FFI, à savoir les composantes commerciale, criminelle et de corruption. Ces mesures pourraient être renforcées par des efforts complémentaires en termes de mobilisation des ressources intérieures.

Malgré les nombreux défis auxquels ils sont confrontés, les gouvernements africains ont jusqu'à présent sous-utilisé l'espace politique potentiellement important qui peut être ouvert une fois qu'il est reconnu que les projets économiques qui reposent sur des ressources réelles (terre, main-d'œuvre, technologie, équipement, etc.) disponibles ou développables localement sont toujours finançables localement. Tant que les pays africains promeuvent une stratégie de développement basée sur la mobilisation de leurs ressources réelles, ils peuvent accroître leur marge de manœuvre tout en devenant moins dépendants du financement extérieur. Les FFI privent les pays africains des moyens de paiement étrangers nécessaires, mais leur existence ne réduit pas à néant la capacité de financement de leurs gouvernements, en utilisant les ressources locales dans la mise en œuvre des projets, à condition qu'il y ait une meilleure coordination entre les ministères des Finances, les banques centrales et les secteurs financiers nationaux accommodants.

Compte tenu de l'énormité du travail accompli pour endiguer les FFI, il devient impératif d'examiner les progrès de la mise en œuvre des décisions de l'Union africaine et des Nations Unies dans le but d'améliorer la coordination, de favoriser la synergie ainsi que d'apprendre des pays qui ont négocié et rapatrié des fonds volés. Compte tenu des efforts actuels pour stimuler la mobilisation des ressources nationales sur le continent, il est également important de réorienter les discussions sur la manière dont l'espace politique des pays africains pourrait être élargi à travers la promotion de projets économiques pouvant être financés à l'aide de ressources réelles locales.

Objectifs du deuxième Forum sur la politique Fiscale en Afrique (première partie)

Le 2^e AFPP (Partie 1) examinera et discutera des questions émergentes relatives aux FFI, y compris la manière dont les activités agressives de particuliers et d'entreprises continuent d'induire des FFI.

Il s'étendra également sur les mesures complémentaires susceptibles d'être adaptées par les gouvernements africains pour accroître leur marge de manœuvre politique nationale.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions prises par l'Union Africaine et les Nations Unies au sujet des FFI en provenance de l'Afrique ;
- Discuter des mesures et politiques récentes recommandées par les organismes intergouvernementaux dans le but d'améliorer la coopération internationale pour résoudre les problèmes liés aux FFI ;
- Examiner comment les activités agressives des particuliers et des entreprises continuent d'alimenter les sorties illicites ;
- Examiner les politiques, procédures et structures mises en place par les pays pour réussir le rapatriement des avoirs illicites consignés dans des juridictions étrangères ;
- Discuter de la manière de renforcer les capacités des États membres et des institutions de l'Union Africaine, notamment en matière de négociation équilibrée des contrats et de récupération d'avoirs ;
- Engager une conversation sur la manière dont une stratégie de développement axée sur la mobilisation des ressources réelles locales peut améliorer l'espace politique des gouvernements africain et réduire le besoin de financement extérieur.

Format et structure de la série de dialogues

L'événement se déroulera dans un format hybride. Les participants comprendront des hauts fonctionnaires des ministères des finances, des banques centrales africaines, des administrations fiscales, des agences de lutte contre la corruption, des autorités de renseignement financier, des organisations régionales africaines, y compris les Communautés Economiques Régionales (CER), des représentants du secteur privé, des acteurs de la société civile, experts en la matière ainsi que d'autres organisations compétentes travaillant sur les FFI.

Résultats attendus

- Le partage d'informations pertinentes et récentes sur les efforts et les défis dans la mise en œuvre des recommandations et des stratégies pour endiguer les FFI commerciaux en provenance d'Afrique ;
- Une plus grande sensibilisation sur les interventions et programmes des pays africains liés aux FFI pour stimuler et accélérer la récupération d'avoirs.
- Les acteurs étatiques et non étatiques seront dotés des connaissances nécessaires pour promouvoir la coordination et la coopération aux niveaux national, régional et mondial.